

**DOSSIER D'ÉVALUATION
D'INCIDENCE NATURA 2000 :**

SAS BOCAGE VERT

13 rue de l'Hommelet
80220 Bouillancourt-en-Séry
06.18.03.27.92



JUIN 2021

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 📠 : 03.22.25.79.63

Courriel : contact@routier-environnement.com

Table des matières

- Description du projet	3
- Identification des sites Natura 2000	4
2.1. Les SIC (Site d'Intérêt Communautaire)	5
2.1.1. « Vallée de la Bresle » (FR2200363)	5
2.1.2. « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR23001136)	9
2.1.3. « L'Hyères » (FR2300137)	11
- Evaluation approfondie	13
a. Etude exhaustive des incidences	13
- Mesures d'évitement et de réduction	13
- Conclusion.....	13

- Description du projet

L'installation sera implantée sur la commune de Framicourt, sur les parcelles cadastrales ZE 04 ; ZE-05 et ZE-06. Le site se trouve sur une parcelle agricole au Sud de Framicourt. Il est accessible directement par départementale D180.

L'installation est principalement composée de :

- 2 digesteurs, cuves cylindriques (25*8) d'un volume de digestat net par cuve de 3632 m³ couvertes par des bâches autoportantes
- Des installations d'infrastructures nécessaires (purification du biométhane, alimentation des digesteurs, etc.).
- 1 plateforme de stockage d'intrants couvert de 240m²
- Des aires de silos béton (ht 3ml) couverts de stockage des matières premières sur 4090 m².
- 2 fosses (35*8) de stockage de digestat liquide de 7456 m³ chacune.

D'après les produits entrant dans le processus de méthanisation, le procédé utilisé et les retours d'expérience sur ce type de process, la production annuelle de digestat est estimée à :

- 29 198 Tonnes de digestat liquide brut à épandre par an.

	Volume produit (T/an)	Matière sèche (%)	Matière sèche (T/an)
Digestat brut	29 212	11%	3 177
Digestat liquide à épandre	18 785	7%	12 95
Digestat solide à épandre	6 427	25%	1 607
Digestat liquide à réintégrer dans le méthaniseur	4 000	7%	276

Les aires de stockage des digestats respecteront la réglementation qui fixe les conditions suivantes :

- Elles ne sont pas situées dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ;
- Elles sont distantes d'au moins 35 mètres des puits et forages de captage d'eau extérieurs au site, des sources, des aqueducs en écoulement libre, des rivages et des berges des cours d'eau, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, à des industries agroalimentaires ou à l'arrosage des cultures maraîchères ou hydroponiques ;
- Une distance de 50 m vis-à-vis des tiers est également préconisée.

Les deux fermenteurs auront une capacité de 3 632m³ chacun.

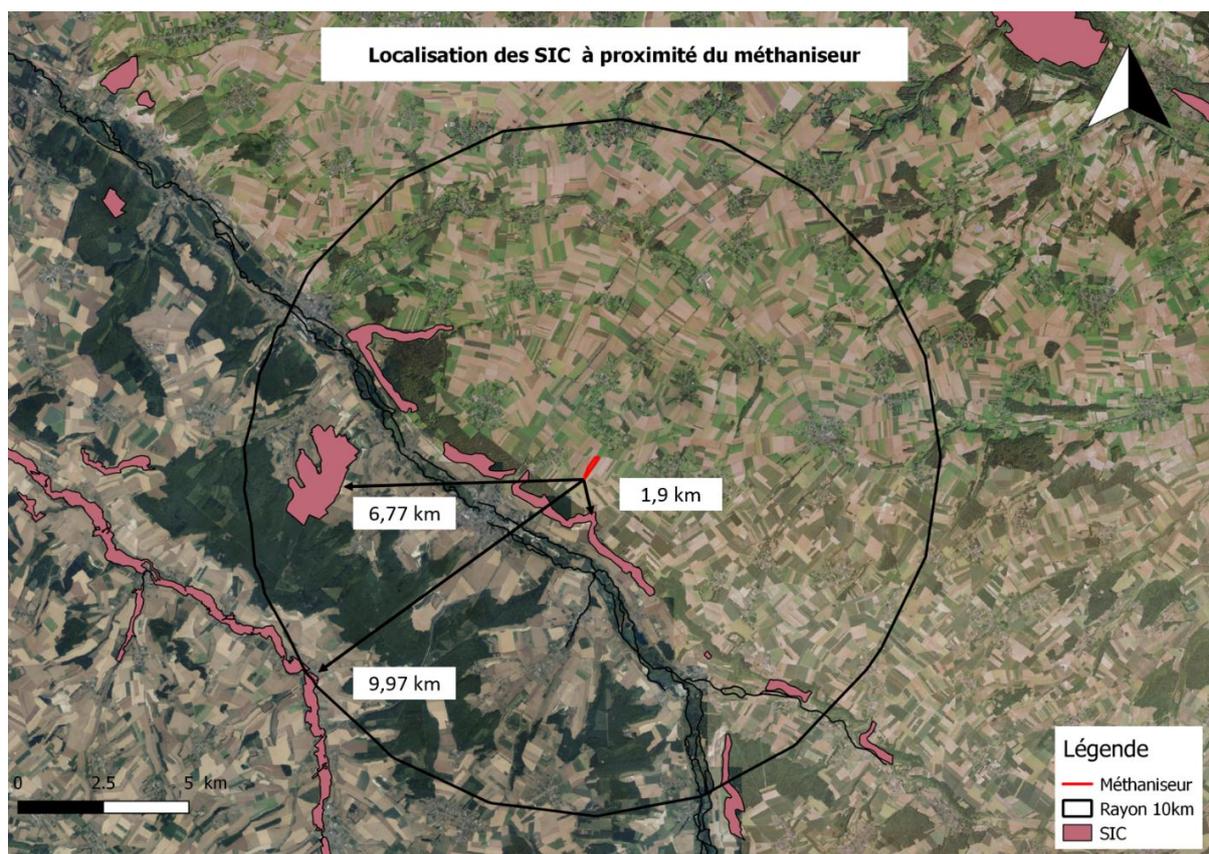
Le digestat brut liquide sera stocké dans deux cuves couvertes et étanches (35*8m). La capacité de stockage de chacune des cuves sera de 7 456m³ (soit 14 912m³ au total), ce qui ramené au volume annuel produit permettra un stockage de 6,1 mois de production. Cela sera suffisant afin de faire face aux périodes dont les conditions météorologiques rendent difficiles l'épandage.

- Identification des sites Natura 2000

Trois sites Natura 2000 sont recensés à proximité du site dont 3 SIC :

- « Vallée de la Bresle » (FR2200363) à 1,9 km du site.
- « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR23001136) à 6,77 km du site.
- « L'Hyères » (FR2300137) à 9,97 km du site.

L'emplacement des sites Natura 2000 de type SIC par rapport au projet est présenté sur la carte suivante :

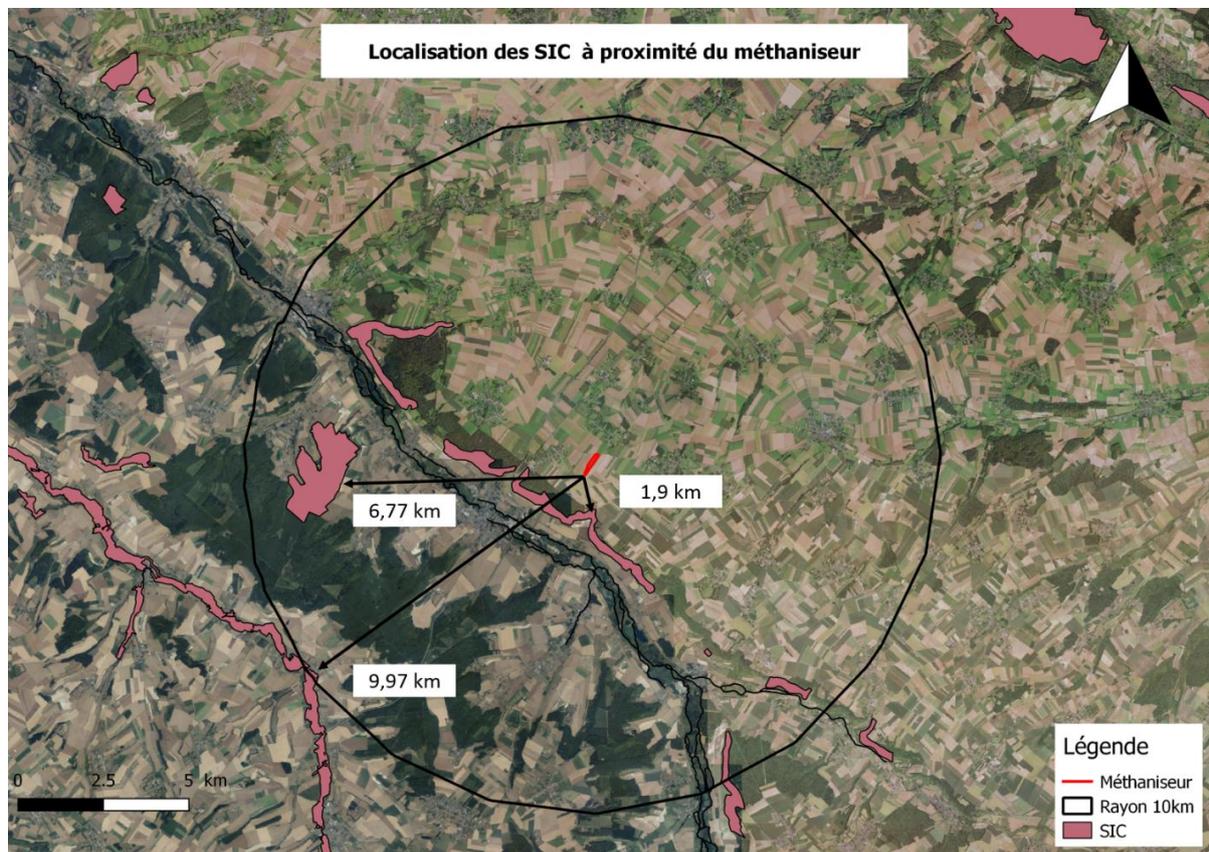


Aucun site Natura 2000 de type ZSC se trouve dans un rayon de 10km autour du projet.

Trois sites Natura 2000 de type SIC se trouvent dans un rayon de 10 km autour du projet.

2.1. Les SIC (Site d'Intérêt Communautaire)

Trois SIC sont recensés dans un rayon de 10 km autour du projet de méthanisation. Ils sont présentés sur la cartographie ci-dessous et détaillés ensuite.



2.1.1. « Vallée de la Bresle » (FR2200363)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,58861°
- Latitude : 49,96694°

Superficie : 1016 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Picardie et Haute-Normandie

Département : Somme (66%) ; Seine Maritime (7%) ; Oise (27%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	18 %
N15 : Autres terres arables	0 %
N16 : Forêts caducifoliées	42 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre)

La Bresle est une rivière de première catégorie dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique (*Salmo salar*) (adultes abondants mais faible densité de juvéniles), elle est un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs " captures " de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du *Selino carvifoliae-juncetum subnodulosi* et atlantique de *l'Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi*) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle

Il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de *Senecio helenitis*, *Calamintha nepeta* subsp. *Spruneri*, *geranium sylvaticum* en aire isolée). Cet ensemble tranche nettement avec les coteaux situés plus en aval de la Bresle, à partir de la Vimeuse qui marque l'extrémité des influences thermo-continentales calcicoles du versant droit de la Bresle. La connaissance des habitats de ce noyau " thermo-littoral " atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger

Ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. La complémentarité caténale inclut les forêts acidoclines de plateau sur argile à silex qui sont en contact, ainsi que les espaces alluviaux de la vallée du

Liger, petite rivière qui vient compléter le réseau fluviatile de la Bresle. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle

Ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipéraises, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment.

Vulnérabilité : L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements artificiels, etc...), mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, notamment par le maintien d'un pâturage bovin ou d'une activité soutenue des lapins, et ménagé à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais devenues urgentes. Plusieurs coteaux abandonnés présentent

des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme. Les pressions sont nombreuses (activités de loisirs, carrières, décharges, boisements artificiels, eutrophisation agricole de contact, etc...). A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux et rajeunissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles.

Le lit majeur du réseau aquatique de la Bresle est soumis à de très nombreuses pressions (surtout gravières, également populiculture, tourisme, abandon des prairies,...) dont les effets additionnés ont déjà presque entièrement amputé la richesse écologique du lit majeur de la Bresle. Une meilleure harmonisation et répartition des activités devront être recherchées dans le futur, afin de préserver les ultimes lambeaux de systèmes prairiaux et bocagers alluviaux subsistants dont le maintien est indispensable à la préservation des habitats et espèces visés par la Directive et présents sur le site au sein du lit mineur ou de ses berges.

Qualité et importance :

- Au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) :

* La diversité ichtyologique de la Bresle comporte notamment 5 espèces de poissons de la directive : Saumon atlantique, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot. La présence de l'Écrevisse à pieds blancs, espèce bioindicatrice de milieux de qualité assez élevée, est à noter sur la partie amont du bassin pour l'essentiel des populations et en état des connaissances.

* Les habitats aquatiques rhéophiles et lenticues (*Callitricetum obtusangulae* ...) sont d'autres bioindicateurs de l'intérêt du cours d'eau.

* L'intérêt orchidologique (*Dactylorhiza* pl.sp.) et odonatologique est également élevé avec 4 espèces de libellules menacées dont une espèce de la directive (l'Agriion de Mercure *Coenagrion mercuriale* dont il s'agit d'une des rares localités connues connue du nord de la France).

- Au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle :

Outre l'intérêt floristique important, il est probable que l'originalité biogéographique soit sensible chez les animaux également. L'intérêt ornithologique est notable et lié au système forestier.

- Niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger :

Le site donne une représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie sud-occidentale du plateau picard, avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles particulièrement riche sur le plan spécifique :

*peuplements remarquables d'orchidées

*richesse floristique avec diverses plantes méridionales en limite d'aire

*nombreuses plantes protégées, rares et menacées

*présence du chat sauvage

*4 espèces de chauve-souris de la directive dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron,...) est à mentionner et vient en complément. Le site présente aussi quelques superbes junipérais (vallée du Liger) et certains secteurs forestiers ont un intérêt ornithologique remarquable : rapaces et passereaux sylvicoles.

- Niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle :

*Remarquable richesse floristique

*Intérêts : bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.1.2. « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (FR23001136)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,5625°
- Latitude : 49,9425°

Superficie : 778 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Normandie ((100%))

Département : Seine-Maritime (100%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	90 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	4 %

Caractéristiques géomorphologiques : ce site NATURA 2000 éclaté est formé de différents éléments de la forêt d'Eu et des pelouses crayeuses adjacentes. Situé au nord du département de la Seine-Maritime, il comprend des parties de plateau du Petit Caux et des vallées de la Bresle et de l'Yères. La surface du site est de 778 hectares après modification du périmètre en février 2009. Le DOCOB fait état d'une superficie de 775 hectares car les routes ont été déduites pour une surface totale de 3 hectares.

Vulnérabilité : - La forêt est peu vulnérable, essentiellement menacée par les dépôts d'ordures sauvages, la cueillette d'espèces remarquables, la pratique de véhicules tous terrains et des plantations de résineux en plein.

- Les pelouses sont menacées par l'abandon des pratiques pastorales qui entraîne la colonisation naturelle et la fermeture des milieux, la cueillette d'espèces remarquables et la pratique de véhicules tous terrains.

Qualité et importance :

L'ensemble formé par le plateau du Petit Caux où se situent la forêt d'Eu et les deux vallées de l'Yères et de la Bresle constitue une entité écologique cohérente sur le plan fonctionnel. Le site, éclaté, est constitué par les différents éléments de la forêt d'Eu et les pelouses crayeuses adjacentes.

- La forêt d'Eu elle-même possède un habitat de la directive avec des stations mésoclines et calcicoles remarquables. Le secteur nord (trilage d'Eu) renferme de surcroît des milieux acides et humides (habitats de l'annexe I).
- Les pelouses calcicoles (habitat prioritaire de l'annexe I) du Petit Caux sont très riches, marquant une différence biogéographique - notamment dans leur composition spécifique - avec celles des vallées de la Seine et de l'Eure. Deux espèces de papillons de l'annexe II, dont une prioritaire, s'y développent, auxquelles s'ajoutent plusieurs espèces végétales intéressantes.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

2.1.3. « L'Hyères » (FR2300137)

Localisation :

Coordonnées du centre (en degrés décimaux) :

- Longitude : 1,46833°
- Latitude : 49,93167°

Superficie : 963 ha.

Pourcentage de superficie marine : 4 %

Région biogéographique : Atlantique : 100%

Région : Haute-Normandie

Département : Seine-Maritime (96%)

Caractère général du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	16 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N14 : Prairies améliorées	15 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %

Caractéristiques géomorphologiques : lit majeur de la vallée que l'Yères, petit fleuve côtier débouchant dans la Manche, a creusé dans le plateau crayeux normand.

Vulnérabilité : Buse au débouché en mer rendant impossible la remontée des poissons migrateurs alors que le potentiel est très important.

Urbanisation dispersée en milieu rural.

Intensification des pratiques agricoles sur le bassin versant et disparition de la prairie.

Qualité et importance :

Ce site comprend le lit mineur de l'Yères et de ses affluents permanents, ainsi qu'une partie des zones humides du lit majeur en dehors des zones urbanisées traversées par les cours d'eau, plus un ensemble de secteurs prairiaux et boisés répartis sur l'ensemble du lit majeur de l'Yères. Petit fleuve alcalin débouchant dans la Manche, l'Yères présente un fort potentiel piscicole en raison de son bon état de conservation. L'Yères abrite 3 espèces de l'annexe II et correspond à un habitat d'eau courante de l'annexe I. Ce fleuve présente également un potentiel pour une autre espèce de l'annexe II, le saumon atlantique, mais dont la remontée est actuellement rendue impossible par le busage du débouché en mer. Il est à noter que ce type de cours d'eau est plutôt rare à l'échelle européenne. En dehors des zones urbanisées traversées par les cours d'eau, le site s'étend sur une partie des zones humides du lit majeur. Sans forcément abriter des habitats remarquables, cette zone a été désignée afin de constituer un corridor de protection autour des cours d'eau et des sources. Le site est également constitué d'une partie des zones humides du lit majeur, et d'un ensemble de secteurs prairiaux, boisés abritant 6 habitats de l'annexe I, dont 1 prioritaire, les forêts alluviales résiduelles. Ces secteurs ne sont pas les plus représentatifs ni les plus remarquables pour ces habitats, mais ils abritent malgré tout une flore d'un fort intérêt patrimonial et deviennent rares à l'échelle de la région Haute-Normandie.

Habitats et espèces inscrits sur le site sont joints en annexe du document.

- Evaluation approfondie
 - a. Etude exhaustive des incidences

Le site où sera conçu l'unité de méthanisation se situe au milieu d'une zone agricole et aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité, le plus proche étant situé à 1,9 km du projet. L'incidence sur ces périmètres sera donc nul.

- Mesures d'évitement et de réduction

Le projet de cette unité de méthanisation ne se trouve dans aucun périmètre Natura 2000. Ce projet n'aura aucune incidence sur les sites présentés précédemment et ne nécessite pas de mesures d'évitement et de réduction.

Le plan d'épandage associé respecte les seuils d'épandage ainsi que la directive nitrate. En cas d'épandage sur une parcelle située en zone Natura 2000, l'incidence sera donc nul.

- Conclusion

En conclusion, l'unité de méthanisation n'aura impact aucun sur quelconque site Natura 2000. En effet celle-ci ne se trouve pas à proximité directe avec un périmètre.

Concernant le plan d'épandage, l'azote épandue respecte la directive nitrate et cela n'impact pas les zones Natura 2000 qui se situent à proximité du projet.